

19 juil 2019 -17:42

La Régie des Bâtiments travaille à la diminution de l’empreinte écologique des bâtiments royaux

La Régie des Bâtiments met tout en œuvre afin d’améliorer l’empreinte écologique et de réduire la consommation d’énergie des bâtiments publics. Les bâtiments mis à la disposition du Chef de l’État ne font pas exception : deux projets sont actuellement en cours et reçoivent le plein soutien du Roi.

La Régie des Bâtiments investit dans un nouveau système afin de pouvoir bénéficier de la chaleur résiduelle de l’incinérateur de Neder-Over-Heembeek et de chauffer ainsi le Domaine royal de Laeken.

Le projet nécessite l’adaptation des neuf chaufferies du Domaine royal de Laeken et la connexion du site au réseau de chaleur.

Les travaux préparatoires sont actuellement en cours : réunions de chantier, installation, sondages du sol, ... Les travaux d’adaptation et de connexion débuteront en septembre 2019. Une partie de ces travaux sera effectuée par la Régie des Bâtiments et l’autre par Bruxelles-Energie.

« Nous avons signé une convention de partenariat public-public avec Bruxelles-Energie pour la réalisation d’un projet novateur réduisant la consommation d’énergie fossile du Domaine royal de Laeken et diminuant son empreinte environnementale. Ce projet a été pensé et élaboré en concertation notamment avec les services du Roi. Il se fait en partenariat avec la Donation royale. Nous sommes fiers de ce projet écologique, économique et assez unique en Belgique » explique Laurent Vrijdaghs, administrateur général de la Régie des Bâtiments.

L’objectif est d’utiliser cette source d’énergie thermique durable à partir de l’hiver 2020-2021.

[Lire tout le communiqué de presse](#)

Parallèlement, la Régie des Bâtiments travaille à l’amélioration des installations de chauffage et de ventilation du Palais royal de Bruxelles, conformément au souhait du Roi.

« En automne 2019, nous débuterons une étude afin de déterminer les meilleures mesures à prendre afin de rendre plus efficace l’installation de chauffage et le système de ventilation. Différentes pistes sont déjà envisagées, comme le fait de passer du mazout ou gaz naturel ou le fait d’installer des chaudières à condensation ou une unité de cogénération » explique Laurent Vrijdaghs, administrateur général de la Régie des Bâtiments.

[Lire tout le communiqué de presse](#)

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be